

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE MATHURIN CORDIER

### ART 1

L'accueil périscolaire est géré par l'Association Vision Éducation Chrétienne (A.V.E.C).

Le directeur administratif est chargé de la gestion de cette mission, en collaboration avec la direction de l'école et du collège Mathurin Cordier. Le personnel d'accueil périscolaire comprend un animateur ou une animatrice, accompagné(e) d'une aide pour les maternelles.

### ART 2

Les enfants admis en accueil périscolaire sont en priorité :

*Les enfants scolarisés au Groupe Scolaire Mathurin Cordier.*

### ART.3

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

*lundi, mardi, jeudi et vendredi  
de 7h30 à 8h30  
de 16h30 à 18h30*

### ART 4

Les tarifs du périscolaire sont les suivants, quelle que soit la durée de présence :

- ❖ Le matin : 3,00 € par enfant
- ❖ Le soir : 5,00 € par enfant

Une facture sera adressée à la famille chaque fin de mois. Le règlement se fera par prélèvement le 15 du mois suivant.

Le goûter est à la charge de la famille.

### ART 5

Les familles sont invitées, lorsqu'elles ont une observation ou une remarque à faire sur les conditions d'accueil de l'enfant, à s'adresser à Mme Bayle ([e.bayle@groupe-mc.org](mailto:e.bayle@groupe-mc.org)) pour le primaire ou à Mme Chesnel ([a.chesnel@groupe-mc.org](mailto:a.chesnel@groupe-mc.org)) pour le collège.

## ART 6

Les collégiens seront en étude surveillée, en autonomie dans leurs devoirs, seuls les enfants du primaire bénéficieront d'une aide aux devoirs.

## ART 7

- ❖ Lorsque les devoirs sont terminés, l'élève peut lire ou dessiner.
  - ❖ Aucun téléphone portable n'est autorisé, ce dernier devra rester éteint dans le cartable.
  - ❖ Attitude calme et respectueuse exigée.
  - ❖ Respect du matériel et de la propreté.
  - ❖ Tout chahut, cri, geste ou parole grossière sera immédiatement sanctionné.
  - ❖ Après 2 avertissements écrits, l'élève sera exclu(e) une semaine du périscolaire et si récidive, une exclusion définitive sera appliquée.
  - ❖ Tout retard (après 18h30) sera facturé **15 euros**.
- Après **3 retards**, l'accueil périscolaire de(s) l'enfant(s) ne sera plus accepté.



(A découper et à agraffer sur la fiche d'inscription)

Monsieur, Madame,.....parent(s) de(s) l'enfant(s) :

- .....
- .....
- .....

Reconnaît/reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil du périscolaire et en accepte(nt) les termes.

Date et Signature

Le père ou représentant légal

La mère ou représentant légal

**FICHE D'INSCRIPTION**  
**GARDERIE PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

**Enfant(s) inscrit(s) :**

Nom Prénom : -----

Classe : -----

Nom Prénom : -----

Classe : -----

Nom Prénom : -----

Classe : -----

NOM et prénom du père  
(ou représentant légal)

NOM et prénom de la mère  
(ou représentant légal)

\_\_\_\_\_

Tél. domicile \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél. domicile \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Tél. travail \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Tél. travail \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

A .....

Le .....

Signature du père,

Signature de la mère,